

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	Sciences Humaines et Sociales					<b>L2</b>
Mention :	Géographie, aménagement					
Volume horaire étudiant :	66+66=132h	143+143=286h	h	h	h	132+286=418h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :** albin.ullmann@u-bourgogne.fr

<http://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/formation/licence/formation/5.html>

Responsable de formation	Scolarité et Secrétariat pédagogique
<b>Albin ULLMANN</b> Maître de conférences bureau 345 ☎ 03 80 39 38 22 albin.ullmann@u-bourgogne.fr	Claire VANESSE-URBAIN  bureau 123 A ☎ 03.80.39.57.30 secretariat.geographie@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	<b>UFR SCIENCES HUMAINES</b> 4 Bd Gabriel – BP 17270 - 21072 DIJON CEDEX

### Objectifs de la formation et débouchés :

#### ■ Objectifs :

La formation est conçue sur la base des attentes du monde professionnel dans les secteurs de l'aménagement des territoires et de l'environnement et plus généralement du développement durable. La formation dispense des connaissances théoriques (cours magistraux) et des compétences techniques en géomatique. La géomatique comprend la cartographie assistée par ordinateur, la modélisation numérique ou graphique, les systèmes d'informations géographiques et la télédétection.

#### Quelles missions sont confiées aujourd'hui à des géographes ?

Repenser l'espace public (aménagement urbain), restructurer les transports d'une agglomération ou d'une région, mettre en place un agenda 21, concevoir et gérer des espaces verts (privés ou publics), établir un Plan Climat Air Énergie, former au développement durable et à la gestion intégrée des territoires, ouvrir les plus jeunes (de la maternelle au secondaire) au monde contemporain ...

#### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

#### Quels sont les métiers des géographes ?

Métiers du développement durable, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, où des géographes travaillent en tant que chargés de mission, conseillers, formateurs, animateurs, ingénieurs ou techniciens territoriaux, géomaticiens, enseignants ...

#### Qui sont les employeurs ?

Les emplois sont proposés par des collectivités territoriales, des entreprises (logistique, paysagiste ...), des bureaux d'études, des associations, des services de l'état ou donnent lieu à des créations d'entreprises.

## Poursuite d'études ?

Tout étudiant titulaire d'une licence de géographie peut s'orienter vers 3 Masters de spécialités, proposés par l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche Comté :

- Spécialité professionnelle-recherche Transports, Mobilités, Environnement, Climat (mention Sciences Humaines Géographie Aménagement Environnement)
- Spécialité professionnelle Espace Rural et Environnement (mention *Environnement Terre Evolution*)
- Spécialité recherche Géobiosphère parcours Environnement-Climatologie (mention Sciences Technologies)

Dans la continuité de la licence « *géographie, aménagement, environnement* », l'UB propose aussi une licence Pro :

- Gestion du Patrimoine Paysager Végétal en Milieu Urbanisé

### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les enseignements sont conçus pour mieux comprendre et penser le monde dans lequel nous vivons, pour appréhender les relations complexes entre milieux physiques et humains. La licence permet aussi d'acquérir des compétences complétant savoirs et savoir-faire du géographe : droit territorial, économie spatiale, écologie, pédologie, démographie et histoire.

Le titulaire du diplôme peut exercer des activités dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement. Il a la capacité d'appréhender les particularités d'un territoire dans ses dimensions sociétales et physiques. Par la même il sait établir un diagnostic prenant en compte les risques naturels liés à l'aménagement d'un territoire.

Un dispositif de soutien aux étudiants en difficulté, des systèmes bonus permettant de développer des projets personnels. Des liens étroits et diversifiés (rencontres, stages, interviews, questionnaires, forum des métiers, base de données géoréférencée des anciens étudiants de géographie de Dijon insérés dans le monde professionnel) sont développés avec le monde du travail tout au long des 3 années de licence. Une salle informatique dédiée équipée en logiciels professionnels est à disposition des étudiants.

### ■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Travail d'équipe (projets)

Rédaction de rapports et communication

Production de cartes thématiques

Apprentissage de logiciels professionnels de cartographie et de Systèmes d'Information Géographique

## Modalités d'accès à l'année de formation :

### ■ de plein droit :

Les étudiants déclarés ADMIS en L1 de géographie.

### ■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au Service Commun des Formations Continue et par Alternance de l'université (SEFCA : 03.80.39.51.80)

Tout autre cas après examen de dossier.

**Organisation et descriptif des études :**

## ■ Schéma général des parcours possibles :

	UE 1 Sociétés	UE 2 Environnement physique	UE 3 Géomatique	UE 4 Transverse : Langues et Territoires	UE 5 Aménagement Environnement
L3 S6	Espaces fragiles et vulnérabilités humaines 11/11	Environnement et Energie 11/11	SIG 4 : Applications Métiers 0/22	Langue 0/11	Aménagement urbain 11/11
	Géographie des transports 11/11	Développement durable pays du nord 11/11	Téledétection 0/22	Projet 4b : enquête-territoire (B) 0/22	Environnement France 11/11 <b>OU</b> Histoire <b>OU</b> UE libre
L3 S5	Aménagement du territoire 11/11	Changement climatique 11/11	Statistique multivariée 0/22	Langue 0/11	Aménagement rural 11/11
	Régions du monde : approche géographique et culturelle 11/11	Développement durable pays du sud 11/11	SIG 3 0/22	Projet 4a : enquête-territoire (A) 0/22	Gestion de la Biodiversité 11/11 <b>OU</b> Histoire <b>OU</b> UE libre
L2 S4	Economie des territoires 11/11	Envir. physique : espaces régionaux 11/11	SIG 2 0/22	Langue 0/11	Droit Aménagement 11/11
	Rural et périurbain 11/11	Météorologie 11/11	Analyse d'images spatiales 0/22	Projet 3 : une région d'Europe 0/22	Démographie 11/11 <b>OU</b> Histoire <b>OU</b> UE libre
L2 S3	Géographie urbaine 11/11	Hydrologie 11/11\$	SIG 1 0/22	Langue 0/11	Droit administratif 11/11
	Système monde 11/11	Géomorphologie 11/11	Statistique bivariée 0/22	Projet 2 : Cartographie urbaine 0/22	Pédologie 11/11 <b>OU</b> Histoire <b>OU</b> UE libre
L1 S2	Géographie des activités 11/11	Climatologie 11/11	Cartographie 0/22	Langue 0/11	Economie 11/11
	Géographie de la France 11/11	Biogéographie 11/11	Statistique univariée 0/22	Projet 1 : paysages 0/22	Ecologie végétale 11/11 <b>OU</b> Histoire <b>OU</b> UE libre
L1S 1	Les hommes sur la Terre 11/11	Géographie des ressources naturelles 11/11	C21a 10/12	Langue 0/11	Droit 11/11
	La géographie : science en mouvement 11/11	Histoire de la Terre 11/11	C21b 0/24	Des cartes : discours et méthode 0/22	Ecologie générale 11/11 <b>OU</b> Histoire <b>OU</b> UE libre

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :  
**SEMESTRE 3**

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coeff CC	Type éval <sup>(1)</sup>	Coef CT	
Sociétés 3	Géographie urbaine	11	11	22		CC + CT + CC présence	2	2	CT	6	
	Système monde	11	11	22				2			
TOTAL UE 1		22	22	44	6	CC + CT	2	4	CT	6	6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coeff CC	Type éval <sup>(1)</sup>	Coef CT	
Environnement physique 3	Géomorphologie	11	11	22		CC + CT	2	2	CT	6	
	Hydrologie	11	11	22				2			
TOTAL UE 2		22	22	44	6	CC + CT	2	4	CT	6	6

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coeff CC	Type éval <sup>(1)</sup>	Coef CT	
Géomatique 3	Statistique bivariable sur machines		22	22		CC		3	CT	6	
	SIG 1 : initiation		22	22				3			
TOTAL UE 3			44	44	6	CC		6	CT	6	6

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coeff CC	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	
Transverse : langues et territoires 3	Langue		11	11		CC		2	CT	6	
	Projet 2 : cartographie urbaine		22	22				4			
TOTAL UE 4			33	33	6	CC		6	CT	6	6

UE 5 à choix	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coeff CC	Type éval <sup>(1)</sup>	Coef	
UE Aménagement Environnement 3	Droit administratif	11	11	22		CC + CT	2	2	CT	6	
	Pédologie	11	11	22				2			
ou UE Fondamentale Histoire 3**	Histoire ancienne	18	24	42		Ecrit 4h + CC oral	4	2	Ecrit 4h + report CC	4 2	
ou autre UE d'OUVERTURE	(voir livret)									6	
TOTAL UE5				42/44	6					6	6
<b>TOTAL S3</b>		<b>66</b>	<b>143</b>	<b>209</b>	<b>30</b>	<b>CC + CT</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>CT</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

**SEMESTRE 4**

UE 6	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coef CC	Type éval <sup>(1)</sup>	Coef CT	
Sociétés 4	Dynamique des territoires péri-urbains et ruraux	11	11	22		CC + CT	2	2	CT	6	
	Économie des territoires	11	11	22				2			
TOTAL UE 6		22	22	44	6	CC + CT	2	4	CT	6	6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 7	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coef CC	Type éval <sup>(1)</sup>	Coef CT	
Environnement physique 4	Météorologie	11	11	22		CC + CT	2	2	CT	6	
	Environnement physique : espaces régionaux	11	11	22				2			
TOTAL UE 7		22	22	44	6	CC + CT	2	4	CT	6	6

UE 8	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coef CC	Type éval <sup>(1)</sup>	Coef CT	
Géomatique 4	Analyse d'images spatiales		22	22		CC		3	CT	6	
	SIG 2 : perfectionnement		22	22				3			
TOTAL UE 8			44	44	6	CC		6	CT	6	6

UE 9	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coef CC	Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	
Transverse : langues et territoires 4	Langue		11	11		CC		2	CT	6	
	Projet 3 : écotourisme		22	22				4			
	Stage facultatif*							0			
TOTAL UE 9			33	33	6	CC		6	CT	6	6

UE 10 à choix	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Session 1			Session 2		total coef
						Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coef CC	Type éval <sup>(1)</sup>	Coef	
UE Aménagement Environnement 4	Droit de l'aménagement	11	11	22		CC + CT	2	2	CT	6	
	Démographie	11	11	22				2			
ou UE Fondamentale Histoire 4**	Histoire médiévale	18	24	42		Ecrit 4h + CC oral	4	2	Ecrit 4h + report CC	4 2	
ou autre UE d'OUVERTURE***	(voir livret)										
TOTAL UE10				42/44	6						6
<b>TOTAL S4</b>		<b>66</b>	<b>143</b>	<b>209</b>	<b>30</b>	<b>CC + CT</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>CT</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

\*Un stage facultatif (dans un laboratoire de l'Université de Bourgogne, une entreprise, une association ou une collectivité territoriale) d'une durée d'un à trois mois peut être réalisé dans le cadre de la formation.

Ce stage devra :

- être en rapport avec les objectifs de la formation,
- se dérouler en dehors des périodes d'enseignement et se terminer avant le 31 août,
- faire l'objet d'une convention de stage et d'un suivi par un enseignant référent contacté par l'étudiant au moins 3 semaines avant le début du stage,
- faire l'objet d'une validation à l'issue du stage.

\*\*L'UE Fondamentale Histoire, proposée aux six semestres de la licence Géographie-Aménagement, s'adresse plus particulièrement aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

\*\*\*dont la PréproMEF

**Le dispositif de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation et de la formation (prépro MEF)** s'adresse aux étudiants de licence qui envisagent une carrière dans l'enseignement, l'éducation ou la formation. Il participe à l'orientation des étudiants en favorisant la découverte du monde éducatif et offre des enseignements de base relatifs aux métiers de l'éducation afin d'améliorer la formation des futurs enseignants.

En **Licence de Géographie**, ces enseignements sont proposés dans le cadre des UE Aménagement ou Histoire ou autre choix aux semestres **4 (L2)** et **5 (L3)** :

- **en L2 semestre 4** : 44 heures d'enseignement réparties en 5 modules + stage

> modules : Connaissance des systèmes de formation, Connaissances des publics en formation, Enjeux et finalités de l'éducation, Découverte/redécouverte des disciplines scolaires, Préparation/exploitation du stage d'observation

> stage en milieu scolaire, en milieu éducatif spécialisé, en formation d'adultes ou dans le secteur de l'animation, en France ou à l'étranger

Les volumes horaires et les modalités d'évaluation sont définis dans le livret des unités d'ouverture au choix.

Renseignements auprès de Mme MASSON, ESPE, Faculté de Sciences Gabriel, Bureau R20 B,

☎ 03 80 39 35 99 [chantal.masson@u-bourgogne.fr](mailto:chantal.masson@u-bourgogne.fr)

#### ■ Plan Réussir en Licence :

- action n°1.1 intitulée « aide à la mise en place du projet professionnel », avec 20h\* au S4 portées par le PRL ;
- action n°1.2 intitulée « projet atmosphère campus », avec 10h\* au S3 et 10h\* au S4 portées par le PRL ;
- action n°2 intitulée « recherche documentaire », avec 8h\* au S3 portées par le PRL ;
- action n°3 intitulée « projet linguistique », avec 6h\*\* par étudiant étranger ajoutées dans l'UE4 « Transverse : langues et territoires » du S4 ;
- action n°4 intitulée « aide à la réussite au plus grand nombre », avec baisse de la jauge à 25 étudiants (lorsque l'effectif des L2 dépasse 25, ouverture de deux groupes) dans les TD des UE1-UE5 « Sociétés » et UE2-UE7 « Environnement Physique » au S3 et au S4.

\* : heure équivalent TD financée par le PRL.

\*\* : heure par étudiant étranger (maximum possible : 5 étudiants, soit 30 heures équivalent TD).

#### ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect des règles définies dans le référentiel commun des études LMD, affiché près des bureaux de scolarité et publié sur le site de l'Université de Bourgogne :

[http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

et des éléments contenus dans cette fiche filière.

#### ● Sessions d'examen

Deux sessions d'examens sont organisées : 1<sup>ère</sup> session : examens en décembre/janvier pour le 1<sup>er</sup> semestre et en avril/mai pour le 2<sup>ème</sup> semestre ; 2<sup>ème</sup> session : examens en juin pour le rattrapage des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres.

L'absence à un examen écrit ou oral (1<sup>er</sup> et/ou 2<sup>ème</sup> semestre) entraîne la mention ABI ou ABJ (Absence injustifiée ou absence justifiée) à l'épreuve correspondante et un non calcul : DEFAILLANT sur l'UE, sur le semestre et l'année.

#### ● Règles de validation et de capitalisation :

##### Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

#### Précisions :

A la fin de l'année (mai), l'étudiant ajourné à la première session (janvier+mai) repasse, en deuxième session (juin), les unités d'enseignement non acquises. Seule la note de seconde session (ou rattrapage) est prise en compte.

#### **Statut AJAC appliqué depuis 2015-2016**

Le statut des étudiants ajournés mais autorisés à composer dans l'année supérieure (AJAC) est ainsi défini : le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 12 ECTS par semestre (soit **18 ECTS** validés au minimum au **S1** et **18 ECTS** validés au minimum au **S2** pour un passage en L2 et **18 ECTS** validés au minimum au **S3** et **18 ECTS** validés au minimum au **S4** pour un passage en L3) et qui ne satisfait pas aux dispositions spécifiques précisées dans la fiche filière de la formation sollicitée.

Sur proposition du jury :

- Un étudiant redoublant, répondant aux critères du statut AJAC en cours d'année, peut accéder au statut et s'inscrire dans l'année supérieure en cours d'année.
- Un étudiant ajourné, ne répondant pas aux critères du statut AJAC, mais ayant validé un semestre, peut être inscrit dans le semestre de l'année supérieure durant la période du semestre validé.

Très important : le système AJAC est un régime dérogatoire, non imposable à l'étudiant. Les jurys souverains, au vu du référentiel commun des études, de la fiche filière et après étude des situations particulières, dressent la liste des étudiants pouvant solliciter le statut AJAC. Les étudiants concernés devront demander explicitement le droit d'être inscrit en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de scolarité concerné et seront obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut.

L'UFR de rattachement de l'étudiant s'engage à ce que, dans la mesure du possible, l'ensemble des enseignements obligatoires puisse être suivis par l'étudiant pour les deux semestres engagés en parallèle.

#### **Régime spécial (étudiants salariés ou en double cursus) :**

**Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire** (du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin de l'année suivante) peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du secrétariat pédagogique du département de Géographie (bureau 123 A), sur présentation d'une attestation de l'employeur, dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

**Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 8h par semaine et un contrat de travail de 3 mois minimum** peuvent bénéficier d'un aménagement horaire des enseignements (changement de groupe de TD) à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du secrétariat pédagogique du département de Géographie (bureau 123 A), sur présentation d'une attestation de l'employeur, dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

#### Autres situations spécifiques

Sont également concernés par ces dispositions et procédures les étudiants handicapés, sportifs de haut niveau, assurant des responsabilités dans la vie universitaire, étudiante ou associative, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus, inscrits au titre de la formation continue.

#### **Pour les trois années de Licence de Géographie, la dispense de contrôle continu est gérée comme suit :**

Cas 1 : vous ne pouvez assister à aucun TD, vous ne passez alors aucun contrôle continu, et vous passez uniquement les épreuves écrites prévues à la fin de chaque semestre.

Cas 2 : votre emploi du temps vous permet l'assiduité à certains TD, vous avez donc la possibilité de faire certains contrôles continus, après accord de l'enseignant concerné.

**Attention : certaines disciplines sont sanctionnées uniquement par un contrôle continu ; si vous ne passez pas ces contrôles continus, vous serez considéré comme défaillant. Vous devez donc impérativement vous mettre en relation avec l'enseignant de la discipline pour convenir des modalités d'évaluation ».**

#### **Cas particuliers :**

**Les étudiants boursiers** sont soumis à un contrôle d'assiduité aux cours et de présence aux examens dont les modalités sont précisées par voie d'affichage et sur le site de l'UFR.

**Les étudiants salariés qui bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur** doivent obligatoirement assister à 50 % des travaux dirigés.